

“La voie du développement centré sur la personne humaine”

Journée des droits de l'homme, 10 décembre 2013

*Déclaration du Dr. Babatunde Osotimehin,
Directeur exécutif de l'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population*

La pleine jouissance de la santé sexuelle et procréative et des droits procréatifs peut faire la différence entre la vie et la mort pour des centaines de milliers de femmes et d'adolescentes: la différence entre mourir durant la grossesse ou l'accouchement de causes évitables et mettre un enfant au monde sans danger; la différence entre une grossesse d'adolescente non désirée et la possibilité de poursuivre son éducation et de mener une existence autonome; et la capacité de tout individu, indépendamment de sa condition sociale, de son identité ou de son statut personnels, de jouir d'une vie sexuelle sans danger et satisfaisante, sans craindre la violence sexuelle, les infections sexuellement transmises ou le préjugé transmis par la société.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, qui a donné le signal d'un nouvel effort pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme pour tous dans la conviction qu'ils vont main dans la main avec le développement. A Vienne, les dirigeants du monde ont affirmé que les droits de la femme sont en fait des droits de l'homme, et ils ont placé la discrimination et les actes de violence à l'égard des femmes au premier plan du discours sur les droits de l'homme.

L'année suivante, en 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, a insisté sur le message de Vienne et souligné que la santé sexuelle et procréative et les droits procréatifs devaient être au centre des politiques de population et de développement. Jusqu'à ce jour, cette approche fondée sur les droits de l'homme guide l'UNFPA dans son action.

Les améliorations introduites dans l'accès à l'information, à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et procréative durant les deux dernières décennies ont été à l'origine de changements durables dans la vie d'innombrables femmes, filles, hommes et garçons.

Du Népal à l'Afrique du Sud et à la Colombie, et dans bien d'autres parties du monde, nous avons vu combien l'élimination d'obstacles juridiques et la remise en cause de normes sociales discriminatoires ont permis à des millions de personnes, surtout à des adolescentes et des jeunes femmes, d'avoir accès à des services sociaux de base dont elles étaient exclues il n'y a pas si longtemps. La société civile s'est mobilisée pour exiger un changement et pour demander des comptes aux gouvernements quand les services publics ne répondaient pas à des normes minimales de qualité, ou quand sa voix n'était pas écoutée.

Malgré un progrès incontestable, cependant, il nous est rappelé chaque jour que des inégalités flagrantes persistent et que pour beaucoup de femmes et de filles, de minorités ethniques et religieuses et pour beaucoup d'autres personnes qui sont perçues comme différentes du reste de la population, prendre la parole est une option dangereuse.

La santé sexuelle et procréative et les droits procréatifs sont des droits de l'homme universels. Ils constituent une part indivisible de l'équation plus large des droits de l'homme et du développement. Leur force particulière tient au fait qu'ils se réfèrent aux aspects les plus intimes de notre identité individuelle et permettent l'affirmation de la dignité humaine, subordonnée au contrôle de toute personne sur son corps, ses désirs et ses aspirations. Leur capacité d'autonomisation commence au sein du foyer et s'étend de là aux niveaux communautaire, national et international.

A l'heure où le monde définit la structure du développement pour l'après-2015, les programmes énoncés au Caire et à Vienne sont aussi pertinents et s'apportent mutuellement un aussi grand appui aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Tenir les promesses faites par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies voici deux décennies – promouvoir et protéger tous les droits de l'homme, et garantir la jouissance universelle de la santé sexuelle et procréative et des droits procréatifs – est la voie la plus sûre vers une vie de dignité et de bien-être pour tous et partout, vers un monde où chacun reçoit les moyens de contribuer et d'avoir une part égale aux bénéfices du développement, vers un monde où tout le monde compte.
